

**MAIRIE DE COURANT**  
+++++  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 OCTOBRE 2021**

Présents : M. NAZET Roland ; M. RENELIER Patrick ; M. ROBERT Philippe ; M. BERTHELOT Joël ; M. BICHON Philippe ; Mme DUPIN Astrid ; M. NAZET Denis ; M. SURET Philippe

Absents : M. BICHON Damien ; Mme COGNIN Evelyne ; Mme RENELIER Emmanuelle (Excusée, Pouvoir à Mr RENELIER Patrick)

Secrétaire : M. ROBERT Philippe

**DELIBERATIONS**

**1 – ACQUISITION DE LA PARCELLE DE Mme MACAUD FLORENCE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de la parcelle cadastrée section A n° 1621 issue de la parcelle A 1481 appartenant à Mme MACAUD Florence, Veuve GOUSSEAU Christian.

Cette parcelle d'une superficie de 283 m2 permettra l'implantation d'une citerne incendie de 120 m2, il propose un montant de 3 500 € pour son acquisition

Il précise également que tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section A 1621 issue de la parcelle 1481 pour la somme de 3500 € afin d'implanter une citerne incendie ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à cette Transaction.

**2 – VENTE LOGEMENT COMMUNAL 24 RUE SAINT JEAN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas renouveler le contrat de location de Monsieur ROZIER Manuel qui se termine le 31 Août 2022 et de mettre en vente le logement communal ainsi que l'école situé 24 rue Saint Jean d'une superficie de 697 m2 cadastrées section A n°814.

Il demande également l'autorisation de contacter le service des domaines afin d'avoir une estimation sur la valeur de ces deux biens.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de ne pas renouveler le contrat de location de Mr ROZIER Manuel

- Autorise Monsieur le Maire à contacter le service des domaines afin d'estimer la valeur du logement communal et de l'école situés 24 rue Saint Jean cadastrés section A n° 814.

### INFORMATIONS GENERALES

Le Conseil Municipal est pour la plantation de haies envisagée par le parc éolien qui serait éventuellement la haie du cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise chargée des travaux devient responsable concernant les travaux effectués chez Mme THIBAUD.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la phase 2 de la procédure concernant la reprise des concessions du cimetière de Courant a débutée et lui rappelle que si les travaux de restaurations des concessions ne sont pas effectués au 1<sup>er</sup> décembre 2021 il décidera de leurs reprises.

Monsieur RENELIER Patrick informe le Conseil Municipal d'une réunion qui se déroulera à Bernay Saint Martin concernant le changement de la conduite d'eau du château d'eau situé au Petit Malveau.

*La Séance est levée à 22h45*

A COURANT, le 4 Novembre 2021

Le Maire,

